

**Arrêté de composition du jury de titularisation
de la Commission de titularisation PACTE**

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n°2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n°2005-1055 du 29 août 2005 relatif à l'exonération des cotisations sociales des contrats dénommés " parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat " pris en application de l'article 6 de l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat.;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;

DECIDE

Article 1 :

Dans le cadre de la Commission de titularisation PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat) qui s'est déroulée ce jeudi 22 juin 2023, sont nommés membres du jury :

- Madame Isabelle BAPTISTA, sous-directrice de la sous-direction des personnels BIATSS, présidente ;

- Madame Pascale RASSEMUSSE, de la sous-direction des personnels BIATSS, responsable du pôle BIATSS contractuels et vacataires, représentant la DRH ;

- Madame Marianne BEGIN, de la Direction de la Documentation, responsable de la Bibliothèque Universitaire de Santé, en lieu et place du tuteur ;

Article 2 :

Le Directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy le 22 juin 2023



Université de Lorraine
La Présidence
Hélène BOULANGER

Affiché à la présidence le 26 JUIN 2023
Transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

26 JUIN 2023